### DEC142473DR17

Décision portant délégation de signature à Guy Ouvrard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6502 intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS :

**Vu** la décision n° DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 :

 ${\bf Vu}$  la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel, dont le directeur est Guy Ouvrard ;

#### **DECIDE:**

## Article 1er

Délégation est donnée à Guy Louarn, Professeur des universités de 2<sup>e</sup> classe, Andrée Hulbert, Ingénieure d'études de 1<sup>e</sup> classe et Agnès Granier, directrice de recherche de 1<sup>e</sup> classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

#### Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

# Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nantes, le 20 octobre 2014

Le directeur d'unité

**Guy OUVRARD** 

1

 $<sup>^{\</sup>rm I}$  Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000  $\rm EHT$  au 01/01/2014